

Règlement d'attribution des aides

Nature et montant des travaux aidés

Cette aide concerne uniquement la fourniture et la pose des équipements présentés dans le tableau suivant :

Equipements concernés	Montant de l'aide
Chauffe eau solaire individuel (CESI)	20%, plafonné à 500 €
Système solaire combiné (SCC)	20%, plafonné à 500 €
Photovoltaïque	20%, plafonné à 500 €
Pompe à chaleur	20%, plafonné à 500 €
Chaudière à condensation	20%, plafonné à 500 €
Bois énergie	20%, plafonné à 500 €
Poêle à bois	20%, plafonné à 500 €
Pompe de relevage pour raccordt assainisst	20%, plafonné à 500 €
Système de récupération des eaux pluviales	20%, plafonné à 500 €